



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

centres hospitaliers

Question écrite n° 6448

Texte de la question

M. Stéphane Alaïze appelle l'attention de M. le secrétaire d'Etat à la santé sur le fait qu'il devient urgent et primordial, pour les directeurs des établissements de santé, de pouvoir disposer d'agents administratifs de gestion très qualifiés. En effet, la situation actuelle se caractérise par une fréquente inadéquation entre le profil des personnels ayant accédé ou accédant à ces postes, et les exigences des tâches qui les attendent dans les domaines comptables et financiers, ainsi que l'a établi une enquête récente (début 1996) menée par l'Association des hospitaliers comptables. Il lui demande quelles dispositions il envisage, d'une part pour permettre la formation des agents en place, d'autre part pour instituer une formation qualifiante adaptée aux besoins des établissements en matière comptable et financière, et cela en préalable à tout mode de recrutement de nouveaux agents.

Texte de la réponse

Les directeurs d'établissements publics de santé constatent un manque de formation des agents hospitaliers chargés de la comptabilité et de la gestion financière. Les adjoints des cadres notamment rencontrent des difficultés face à la complexité croissante des questions financières. Le recrutement de ces agents n'est toutefois pas à remettre en cause ; son caractère généraliste constitue un atout pour l'hôpital qui peut ainsi bénéficier de profils divers pour les différentes fonctions auxquelles ont accès les cadres appartenant à la catégorie B. En revanche, la formation d'adaptation à l'emploi, telle qu'elle existe aujourd'hui, semble répondre insuffisamment au besoin de formation des agents dans les domaines comptable et financier et conduit au recrutement d'agents contractuels. Sur ce point, les services du ministre réfléchissent à l'élaboration d'une formation d'adaptation à l'emploi dont le contenu préparerait plus spécifiquement aux services financiers. Ils ne manqueront pas de solliciter dans ce cadre des directeurs d'établissements publics de santé et des responsables administratifs chargés des questions financières et du contrôle de gestion au sein des hôpitaux, et d'associer l'association des hospitaliers comptables à cette réflexion. La création d'une école spécialisée n'est toutefois pas envisagée dans la mesure où il existe déjà des structures de formation qui peuvent répondre au besoin de formation constaté.

Données clés

Auteur : [M. Stéphane Alaïze](#)

Circonscription : Ardèche (3^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 6448

Rubrique : Établissements de santé

Ministère interrogé : santé

Ministère attributaire : santé

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 17 novembre 1997, page 4040

Réponse publiée le : 22 décembre 1997, page 4830